

S.V.P. À REMPLIR ET À APPORTER AVEC VOUS AU COMPLEXE AVEC LE PAIEMENT - OU - À NOUS FAIRE PARVENIR PAR COURRIEL AVEC CARTE DE CRÉDIT POUR RÉSERVER VOTRE PLACE.

Camp de jour (tous les jours de la semaine de 9h à 16h):

Semaine 1 : 25 au 29 juin : 125\$ Semaine 2 : 2 au 6 juillet : 125\$
Semaine 3 : 9 au 13 juillet : 125\$ Semaine 4 : 16 au 20 juillet : 125\$
Semaine 5 : 23 au 27 juillet : 125\$ Semaine 6 : 30 au 3 août : 125\$
Semaine 7 : 6 au 10 août : 125\$ Semaine 8 : 13 au 17 août : 125\$

*** Le camp Musi-Art se réserve le droit de fermer si le nombre d'inscription n'est pas suffisant après compilation le 15 mai 2018

Service de garde, 7h à 9h et de 16h à 18h : 8\$/h : NON OUI ____ am et/ou ____ pm
Frais de retard : 10\$ par tranches de 15 min. après 18h : ____ initiales (voir politique)

RENSEIGNEMENT (PARENT)

Nom de famille : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone domicile : _____ Cellulaire : _____

Autres références (# travail père, mère, cellulaire, précisez) :

Nom : _____ Nom : _____ Nom : _____

Tél.: _____ Tél.: _____ Tél.: _____

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE DU PARENT – OBLIGATOIRE POUR OBTENTION DU RELEVÉ

Pour émettre le Relevé 24 - Crédit d'impôt provincial pour frais de garde

Numéro d'assurance sociale du parent (NAS) : _____ - _____ - _____

Nom du parent en lettre MAJUSCULES : _____

MÉTHODE DE PAIEMENT

Comptant : _____ Par chèque¹ : _____ Par Interac : _____

Par carte de crédit : VISA ___ MC ___

No. de carte : _____ Exp.: ____/____

Nom sur la carte : _____

Signature : _____

COMMUNICATIONS PAR COURRIEL

Voulez-vous recevoir des informations par courriel? (Ex.: inscriptions, changements, activités durant l'année, etc.) NON OUI Courriel : _____

¹ Des frais de 25\$ s'appliqueront pour une transaction ayant un manque de fonds (NSF).

FICHE D'INFORMATION DE L'ÉLÈVE

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Date de naissance : Année _____ Mois _____ Jour _____ Sexe : F M

No. d'assurance maladie : _____ Âge : _____

Année scolaire complétée : _____

EN CAS D'URGENCE, PERSONNES À CONTACTER :

Nom : _____ Lien avec l'élève : _____ Tél.: _____

Nom : _____ Lien avec l'élève : _____ Tél.: _____

Nom : _____ Lien avec l'élève : _____ Tél.: _____

AUTORISATION DE LAISSER L'ÉLÈVE QUITTER LES LIEUX DU COMPLEXE 132 SEUL À LA FIN DES HEURES RÉGULIÈRES :

- Heure du dîner (12h à 13h) Non Oui Si oui, initiales du parent _____

- Fin du camp de jour (16h) Non Oui Si oui, initiales du parent _____

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ÉLÈVE (autre que parent²)

Nom : _____ Lien avec l'élève : _____ Tél.: _____

Nom : _____ Lien avec l'élève : _____ Tél.: _____

ALLERGIES - MALADIES - DIAGNOSTIC - AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES ET INTERVENTIONS À PRIVILÉGIER* : _____

**Nous tenons à préciser que si l'élève requiert un soutien spécialisé en dehors de l'expertise des professeurs, nous devons en être informés et nous nous réservons le droit d'en évaluer la faisabilité.*

FORMULES DE CONSENTEMENT

1- Je consens à ce que mon enfant apparaisse sur les photos que les professeurs prendront lors des activités. certaines de ces photos pourront être diffusées sur notre site web.

J'accepte _____ **Je refuse** _____

2 - Je consens à ce que mon enfant prenne l'ambulance pour se rendre à l'hôpital si un accident grave devait survenir.

J'accepte _____ **Je refuse** _____

3 - Je consens à libérer le Complexe 132 de toute responsabilité en ce qui concerne n'importe quelle blessure encourue lors des activités du camp de jour, des ateliers et/ou des cours.

J'accepte _____

Signature du parent : _____

² Toutes personnes autres que les parents doivent être inscrites ci-haut pour raccompagner l'élève à la maison.

RÈGLEMENTS AU COMPLEXE 132

1. Les heures d'ouvertures du camp de jour sont de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. À l'extérieur de ces périodes, vous êtes responsables de la sécurité de votre enfant. Un professeur assure la surveillance durant l'heure du dîner.
2. L'arrivée et le départ de votre enfant sont sous votre responsabilité à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur des heures d'ouverture de l'école (camp, cours et ateliers). Tout changement aux habitudes tels que départ plus tôt que prévu, dîner à la maison, départ avec une autre personne que le parent, absence, doit nous être communiqué soit verbalement ou par écrit. Toute personne que les parents souhaitant quitter avec l'enfant doit obligatoirement être inscrite dans les personnes autorisées sans quoi nous devons garder l'enfant au Complexe au frais des parents.
3. Le service de garde débute à 7h00, jusqu'à 9h00, puis de 16h00 à 18h00. Assurez-vous de bien informer votre enfant qu'il doit demeurer avec nous jusqu'à votre arrivée, s'il y a lieu. Vous devrez prévoir de présenter une carte d'identification avec photo pour la cueillette de votre enfant.
4. Nous aborderons la discipline de la façon suivante. D'abord, la très grande majorité des conflits sont résolus à l'interne, avec les professeurs. Dans les cas les plus lourds (violence, vols, manque de respect envers les professeurs, etc.) ou pour les conflits à répétition, nous appliquons un code de discipline plus formel. **Voir Annexe - Code de discipline.**
5. Aucun médicament ne sera administré à un enfant sans une autorisation écrite des parents. Les médicaments doivent nous parvenir dans un contenant étiqueté au nom de l'enfant et en préciser le dosage. Si l'enfant a besoin d'un support médical due à une condition particulière (Epipen, glucomètre), il est de la responsabilité du parent de s'assurer que l'enfant aie en sa possession le support approprié sans quoi nous ne pourrions prendre l'enfant en charge.
6. Si l'instrument de votre enfant est la guitare, la basse et/ou la batterie, ce dernier doit l'apporter à tous les jours du camp et/ou des ateliers (les baguettes pour la batterie).
7. Nous offrons le service de repas préparé par le bistro **Audio Lounge Kaffee au coût de 4,99\$ plus taxes par jour.** Un formulaire à remplir est annexé si vous désirez réserver des repas pour votre enfant. Sinon il est de la responsabilité du parent de fournir un lunch (avec ice pack) adéquat ainsi que deux collations. Un four à micro-onde est mis à la disposition de votre enfant. **Tous les aliments contenant des noix/arachides seront interdits sur le site et aucun échange de nourriture se sera permis.** En cas d'oubli, des frais de 6,00\$ seront à payer aux parents pour fournir un dîner à l'enfant.
8. L'utilisation du cellulaire (textos), Ipod ou jeux électronique est interdit lors des périodes d'atelier et de cours. Ils seront retirés et remis à la fin de la journée.
9. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus.
10. Le paiement pour participer au camp doit se faire à l'avance, afin de réserver votre place.
11. Politique de remboursement : si le camp doit être annuler par manque de participants, les frais seront remboursés. En cas d'absence du participant, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement. Transaction finale. **Voir Annexe - Assiduité.**
12. Si votre enfant de moins de 14 ans participe au camp, vous êtes responsable de planifier ses déplacements et de l'inscrire au service de garde, s'il y a lieu. Des frais de services de garde peuvent s'ajouter si l'enfant est laissé seul en dehors des heures de son atelier, sous la surveillance de la direction, à raison de 10\$ par tranche de 15 minutes de retard.
13. Votre enfant doit avoir dans un sac de transport ou à dos, de la crème solaire, une gourde d'eau, une casquette ou un chapeau, des vêtements appropriés à la température et une veste plus chaude pour l'intérieur. Il est important de bien identifier les objets personnels de votre enfant.
14. Pour être bien identifié et pour démontrer, lors des sorties, son appartenance au camp de jour du **Complexe Musical 132, un accessoire sera déterminé à porter.** Si une sortie était annulée par les parents il n'y aurait **aucun remboursement.** Le coordonnateur de réserve le droit d'annuler le matin même l'activité extérieure si les conditions climatiques ne sont pas favorables à la sortie.

RÔLE DES INTERVENANTS

Les moniteurs & les professeurs

- . planifient et animent les activités du camp de jour
- . assurent la sécurité des enfants lors des activités
- . assurent le bon fonctionnement des activités
- . assurent le suivi des présences
- . gèrent les comportements
- . ce sont des employés du Complexe Musical 132, possédant les connaissances et les compétences nécessaires. Ils sont âgés entre 16 et 46 ans.

Les animateurs au service de garde

- . assurent la surveillance des jeunes au service de garde
- . assurent la sécurité des jeunes sur le site
- . effectuent quelques animations à des heures spécifiques
- . assurent le suivi des arrivées et des départs avec l'équipe de gestion
- . ce sont des employés du Complexe Musical 132, possédant les compétences et l'attitude nécessaires. Il Ils sont âgés entre 17 et 28 ans.

L'équipe de gestion

- . planifie, organise, coordonne, supervise et évalue la programmation et l'animation du camp de jour
- . appuie l'équipe de moniteurs pour la gestion des comportements
- . s'assure du bon fonctionnement du camp de jour
- . reçoit les commentaires et plaintes et en assure le suivi

ANNEXE - CODE DE DISCIPLINE

1er avertissement - Avertissement formel de la directrice fait à l'enfant et dont le parent est informé.

2e avertissement - Avertissement formel de la directrice fait à l'enfant et dont le parent est informé.

3e avertissement - Suspension d'une journée (sans remboursement)

OU manquement majeur au code de vie*

- Suspension d'une journée (sans remboursement)

4e avertissement - Suspension pour la semaine (sans remboursement)

ET suspension définitive du Complexe 132

Les avertissements formels sont considérés comme tel lorsque l'intervention devant être faite auprès de l'enfant dérange l'organisation générale du camp, de l'atelier et/ou du cours et exige l'intervention de la direction.

***Par manquement majeur, nous entendons :**

- Vols
- Violence physique ou verbale démesurée
- Propos et gestes racistes
- Intimidation

SIGNATURE DU PARENT ET RÈGLEMENT DU CAMP DE JOUR

"En signant ce formulaire, j'atteste avoir reçu les règlements ainsi que les annexes du camp de jour et en avoir pris connaissance":

Signature du parent : _____

Nom du parent en lettres MAJUSCULES : _____

ANNEXE - ASSIDUITÉ

Nom de l'enfant : _____ Âge : _____

DATE	Heure d'arrivée	Service de garde am	Présence au dîner	Service de garde pm	Heure de départ	Initiales de la direction	Initiales du parent
Lundi							
Mardi							
Mercredi							
Jeudi							
Vendredi							

FRAIS DE SORTIES (1 sortie par semaine) :

Les dates des sorties seront discutées au début du camp avec les parents & enfants

Détail de la sortie	Spécifications	Coût	Initiales du parent
Bowling Le Roussillon Ste-Catherine	Sortie obligatoire en groupe, repas inclus	16,00\$	
Plage Ste-Catherine	Sortie obligatoire en groupe, lunch froid à prévoir	16,00\$	
Escalade	Sortie obligatoire en groupe, lunch froid à prévoir	20,00\$	
Aquadôme	Sortie obligatoire en groupe, lunch froid à prévoir	14,00\$	
Laser Quest	Sortie obligatoire en groupe, lunch froid à prévoir	16,00\$	
Équitation	Sortie obligatoire en groupe, lunch froid à prévoir	50,00\$	
Pic-nic parc Fleur-de-Lys, Ste-Catherine	Sortie obligatoire en groupe, lunch froid à prévoir	6,00\$	
Une journée en campagne, St-Constant (petite ferme)	BBQ, piscine surveillée, feu de camp, jeux au chalet, nos animaux (poules)	6,00\$	